

NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 7 avril 2025

Mobilisations et Initiatives pour la défense de l'État de droit

La condamnation en première instance de Marine Le Pen et de 24 cadres du RN pour détournement de fonds publics ou recel a déclenché une violente campagne contre le système judiciaire et l'État de droit.

En mettant en cause la séparation des pouvoirs, l'extrême droite s'en prend ouvertement à un fondement de notre République démocratique. Les attaques prennent aussi la forme de menaces contre une juge et contre le syndicalisme dans la magistrature.

La CGT a condamné fermement ces attaques et les relais qu'elles trouvent au-delà des rangs de l'extrême droite et affirmé son plein et entier soutien aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, sur leur liberté d'organisation syndicale et sur les moyens dont la justice doit être dotée pour assumer ses missions.

Ce weekend dans un meeting à Paris, le RN qui utilise tous les moyens pour banaliser ses idées, a réitéré ces remises en cause du travail de la justice. Ces contre-attaques de l'extrême droite ne sont pas anodines, elles visent à remettre en cause le fondement de nos institutions protectrices des droits et de l'égalité devant la loi. Ces actes sont dangereux pour notre pays, et révèle la stratégie de l'extrême droite qui entend intensifier son discours de haine, en se victimisant.

Dans ce contexte, avec un large panel d'organisations de la société civile – syndicats, organisations antiracistes, féministes et de défense des droits humains, organisations étudiantes... Nous avons décidé, lors d'une réunion inter-orga, vendredi soir, d'appeler à se mobiliser pour défendre l'État de droit.

A Paris, une mobilisation est ainsi prévue le samedi 12 avril, sous la forme d'un rassemblement avec un meeting public. Le texte d'appel sera disponible dès demain ainsi que la liste des organisations signataires.

Dans certains territoires, des collectifs se mettent en place, pour réfléchir à des initiatives, dont des organisations CGT sont parties prenantes. Si cela s'avère nécessaire, les organisations CGT peuvent également être à l'initiative pour impulser la démarche.